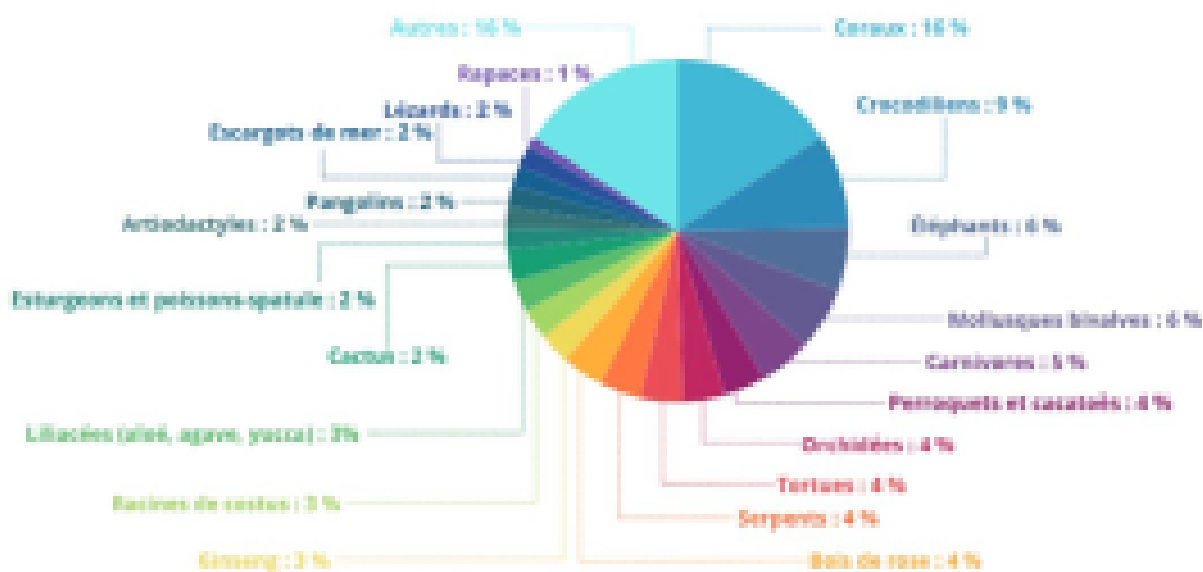


Un rapport du Sénat sur le trafic d'espèces sauvages

26 novembre 2025

Le Sénat a publié en septembre 2025 un rapport d'information sur la lutte contre le trafic des espèces protégées et sur les manières de la rendre plus efficace. Dans le monde, au moins 4 000 espèces animales et végétales (dont 3 250 espèces protégées) sont concernées (figure). Les flux financiers annuels en jeu dépassent les 20 milliards de dollars. Le commerce de « viande de brousse » provenant d'animaux sauvages africains a pour sa part augmenté de 74 % entre 2009 et 2024, avec un volume annuel en 2024 estimé à 475 tonnes pour le seul aéroport de Paris Roissy. Outre les dommages pour la biodiversité, ce trafic, qu'il concerne des animaux vivants ou des produits carnés, comporte des risques pour la santé humaine (ex. zoonose importée, comme la rage), animale (ex. épizootie de peste porcine africaine), ou végétale et environnementale (ex. espèces exotiques envahissantes concurrençant la biodiversité locale).

Pourcentage de saisies par groupe d'espèces entre 2015 et 2021



Source : Sénat, d'après l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime

Source : [Sénat](#)